



Demande de Certificat d'urbanisme



N° 13410*04

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

CU 065 019 20 000 20
 Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 05.03.2020



1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : DELPECH Prénom : Karine

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 51 Voie : Avenue de Rosières

Lieu-dit : Localité : CARMAN

Code postal : 81400 BP : Cedex :

Téléphone : 0698897346

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : delpech.k@guirp.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie : chemin de Caspessades

Lieu-dit : Localité : Arcajac Adour

Code postal : 65360 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : 000 Section : 9 Numéro : 796

Superficie totale du terrain (en m²) : 1289

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui Non
 Eau potable : Oui Non
 Assainissement : Oui Non
 Électricité : Oui Non

Observations :

voir aussi
VEDLIA et EUEDIS

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

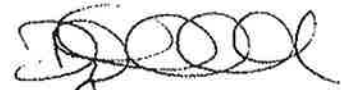
Équipements		Par quel service ou concessionnaire?		Avant le	
Voirie	Oui	Non			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Eau potable	Oui	Non			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Assainissement	Oui	Non			
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Électricité	Oui	Non			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Observations :

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À Cosmeud
 Le : 1er Mars 2020




Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :



Note descriptive succincte du projet

Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

Description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...)

construction d'une maison
d'habitation

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

- indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.



Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

N° 51191#03

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

1. Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

• Il existe deux types de certificat d'urbanisme

a) Le premier est un **certificat d'urbanisme d'information**. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
- la liste des taxes et des participations d'urbanisme.

b) Le second est un **certificat d'urbanisme opérationnel**. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

• Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

• La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

• Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur.

Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2. Modalités pratiques

• Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

• Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

• Où déposer la demande de certificat d'urbanisme ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

• Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande

Pièces à joindre	A quoi ça sert ?	Conseils
<input checked="" type="checkbox"/> CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	<p>Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve.</p> <p>Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.</p>	<p>Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler l'adresse du terrain - Représenter les voies d'accès au terrain ; - Représenter des points de repère. <p>L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet.</p> <p>Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ;</p> <p>Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.</p>
Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]		
<input checked="" type="checkbox"/> CU2. Une note descriptive succincte	<p>Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.</p>	<p>Elle précise selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...), - la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; - la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des constructions sur le terrain :		
<input type="checkbox"/> CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	<p>Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.</p>	<p>Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.</p>



Demande de permis et autres autorisations d'urbanisme

Fiche complémentaire / autres demandeurs

Vous êtes plusieurs personnes à demander ensemble une autorisation d'urbanisme pour le même projet.

CU 065 019 20 000 10
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Le 05.03.2020

Cachet de la mairie et signature du receveur
 Les Maires

Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : ESQUERRÉ Prénom : FREDERIC

Date et lieu de naissance

Date : 08.05.1973 Commune : DAX

Département 090 Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 51 Voie : AVENUE DE ROSIÈRES

Lieu-dit : Localité : CARMAUX

Code postal : 81400 BP : Cedex :

Téléphone : 0660893449

indiquez l'indicateur pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : Fred.esquerre01@gmail.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____
 Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____
 J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Identité du demandeur

Vous êtes un particulier Madame Monsieur
 Nom : _____ Prénom : _____
Date et lieu de naissance
 Date : _____ Commune : _____
 Département : _____ Pays : _____

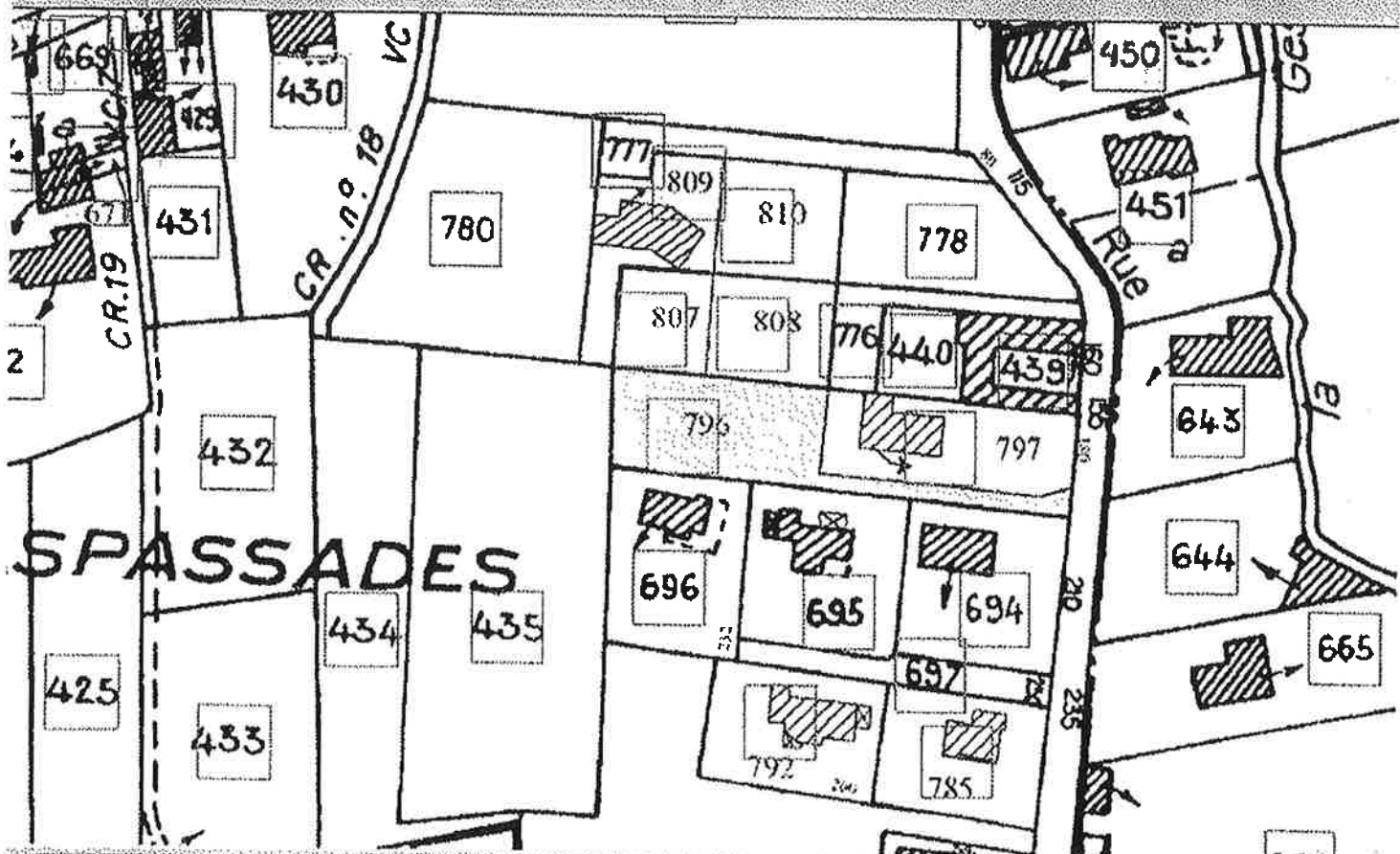
Vous êtes une personne morale
 Dénomination : _____ Raison sociale : _____
 N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI, ...): _____
 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
 Nom : _____ Prénom : _____

Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____
 Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____
 J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Attention : la signature de l'ensemble des demandeurs est à reporter dans le formulaire principal à l'endroit prévu à cet effet.





MAIRIE

D'

ARCIZAC-ADOUR

Place du 11 Novembre 1918
65360 ARCIZAC-ADOUR

Téléphone: 05.62.45.92.28

Heures d'ouverture de la Mairie
Mardi de 14 h. à 16 h.
jeudi de 18 h. à 20 h.



ARCIZAC-ADOUR, le 22 avril 2020

Madame DELPECH Karine et Mr
ESQUERRE Frédéric
51 avenue de Rosières
81400 CARMAUX

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : Urbanisme /PC/CU/

Désignation des pièces	Nbre	Observations
<p>Veillez trouver ci-joint la réponse de la commune à votre demande de certificat d'urbanisme :</p> <p>- l'arrêté du CU0650192000010 délivré 15/04/2020 concernant la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle D 796.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception</p> <p>Veillez agréer nos sincères salutations.</p>	1	Visé par M. le Maire

P/ Monsieur le Maire
Le Secrétariat

Cc ok le 15/05/20
15/05/20

18 mois



Demande Prolongat° juin 21

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune d'ARCIZAC-ADOUR

dossier n° CU0650192000010

date de dépôt : 05/03/2020

demandeur : Madame DELPECH
KARINE - Monsieur ESQUERRE
FREDERIC

pour : CONSTRUCTION MAISON D
HABITATION

adresse terrain : Chemin DE
LASSAPSADES

référence cadastrale : D 796

CERTIFICAT d'URBANISME

délivré au nom de la commune

Opération réalisable

Le maire,

Vu la demande présentée le 05/03/2020 par Madame KARINE DELPECH KARINE et Monsieur ESQUERRE FREDERIC, demeurant 51 Avenue DE ROSIERES , à CARMAUX (81400), en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en CONSTRUCTION MAISON D HABITATION ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu la caducité du Plan d'Occupation des Sols en date du 27/03/2017 ;

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité moyenne, zone 4 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'avis FAVORABLE ci-joint d'ENEDIS en date du 19/03/2020 ;

Vu la situation de la construction dans la zone sans risques prévisibles du plan de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu l'avis ci-joint FAVORABLE de VEOLIA - Agence Pyrénées - Gascogne pour le réseau d'eau potable en date du 20/03/2020 ;

Vu l'avis ci-joint FAVORABLE AVEC RESERVE de VEOLIA - Agence Pyrénées - Gascogne pour le réseau d'assainissement en date du 10/03/2020 ;

Vu l'autorisation de rejet en date du 09/04/2020,

CERTIFIE

Article 1

Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.

Respect des dispositions ou prescriptions ci-dessous :

Considérant qu'après la consultation du schéma directeur d'assainissement de la Commune d'Arcizac-Adour, il apparaît que la mise en place d'un dispositif d'assainissement au niveau de la parcelle indiquée ci-dessus est réalisable. La filière de traitement préconisée est de type "Filtre à sable vertical drainé" cette filière engendre donc un rejet vers le milieu hydraulique superficiel.

Article 2

Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables : art. L.111-6 à L.111-10, art. R111-2, R.111-4, R.111-5 et R.111-20 à R.111-27.

Zone : Le terrain est situé dans la partie actuellement urbanisée de la commune.

Article 3

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Équipement	Terrain desservi	Capacité suffisante	Observations	Date de desserte
Eau potable	oui			
Électricité	oui			
Assainissement	non		voir avis Veolia	
Voirie	oui			

Article 4

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux = 3.00 %
TA Départementale	Taux = 1.90 %
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0.4 %

Article 5

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° c) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)

Article 6

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires :

- demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes.

Fait à ARCIZAC-ADOUR, le 15.04.2010 Le Maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.



Monsieur le Maire d'ARCIZAC-ADOUR

Bernigole Stéphane

Tél : 05 62 95 83 21

Service Pyrénées Gascogne

MAIRIE
Place du 11 novembre 1918

BP 156
65360 – ARCIZAC-ADOUR

Ibos, le 20 mars 2020

Réf. : 200330hc

Objet : CU 065 019 20 0 0010
Propriété : DELPECH K et ESQUERRE F
Adresse : Chemin de Laspassades
Commune : ARCIZAC-ADOUR

Section D - Parcelle n° 000 D 796

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis sur le dossier référencé ci-dessus.

J'ai le plaisir de vous informer que le projet est raccordable au réseau d'eau potable du Syndicat A.E.P du Haut-Adour.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sincères salutations.

Philippe BERNAT
Directeur de Territoire Pyrénées Gascogne

VEOLIA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX
Pyrénées Gascogne
11 rue de la République - 31500 TOULOUSE
Tél. : 05 61 34 77 77 - Fax : 05 61 34 78 78

VEOLIA - CGE
ZAC DU PARC DES PYRENEES
Rue Néouvielle
65420 – IBOS
05.62.56.36.11

VEOLIA - Compagnie Générale des Eaux
ZAC la Plaine
22, avenue Marcel Dassault – B.P. 25873 – 31506 Toulouse Cedex 5
Tél. : 05 61 34 77 77 – Fax : 05 61 34 78 78
www.veolia.com

Audrey MARQUI

Agence Pyrénées Gascogne

Tél. : 05 62 56 36 14

audrey.marqui@veolia.com

MAIRIE

Place du 11 novembre 1918

65 360 ARCIZAC-ADOUR

Avis de conformité sur les possibilités d'assainissement non collectif d'un terrain dans le cadre d'un CERTIFICAT D'URBANISME

Arrêté interministériel du 6 mai 1996 et circulaire d'application du 22 mai 1997
Application de la carte d'aptitude des sols du schéma directeur d'assainissement autonome

Commune	Arcizac-Adour
Rue ou lieu-dit	Chemin de Laspassades
Section et n° parcelle	Section D 796
Superficie du terrain en m ²	1289m ²
Demandeur	MME.DELPECH Karine
Objet de la demande	Construction d'une maison d'habitation
N° de dossier	CU 065 019 20 00010
Type d'assainissement	Filtre à sable vertical drainé

AVIS DU SPANC* - PRESTATAIRE VEOLIA EAU

Avis favorable	Avis favorable sur réserve (Demande d'autorisation de rejet)	Avis défavorable
<p>Après consultation du schéma directeur de la commune concernant cette parcelle, la mise en place d'un dispositif d'assainissement au niveau de la parcelle indiquée ci-dessus est réalisable.</p> <p>La filière de traitement préconisée est de type « Filtre à sable vertical drainé », cette filière engendre donc un rejet vers le milieu hydraulique superficiel.</p> <p>Une demande d'autorisation de rejet au fossé est nécessaire et est joint à la demande.</p> <p>* Service Public d'Assainissement Non Collectif</p>		

Nota: Une redevance sera recouvrée en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Dimensionnement à prévoir**Prétraitement:**

Fosse toutes eaux.

Bac à graisses conseillé, si la fosse toutes eaux est placée à plus de 10 ml de la maison.

Traitement:

Filtre à sable vertical drainé.

Rejet:

Au fossé (le maître d'ouvrage doit vérifier, pour un rejet en gravitaire, sur la pente est suffisante (entre 2 et 4%) entre le point de sortie du filtre à sable et le point de rejet au fossé. Sinon prévoir une pompe de relevage.

Technicien ANC

Audrey MARQUI

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
Territoire Pyrénées-Gascogne
Service Local Assainissement
ZAC du Parc des Pyrénées
Rue du Néouvielle - 65420 IBOS
Tél : 05 62 56 36 14 - Fax : 05 62 56 36 01



ARCIZAC-ADOUR, le 9 avril 2020

MAIRIE
D'
ARCIZAC-ADOUR

Place du 11 Novembre 1918
65360 ARCIZAC-ADOUR

Téléphone: 05.62.45.92.28
Arcizac-adour@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie
Mardi de 14 h. à 16 h.
Jeudi de 18 h. à 20 h.

CU0650192000010

AUTORISATION DE REJET

Nous soussigné, SEMMARTIN Roger, Maire de la commune d'ARCIZAC-ADOUR (Hautes-Pyrénées), autorise le rejet des effluents de la parcelle cadastrée section D n° 796 appartenant à Mme DELPECH Karine et Mr ESQUERRE Frédéric, dans le fossé longeant la rue Laspassades VC 15 aux conditions suivantes :

- Les effluents seront préalablement traités par un système d'assainissement conforme aux normes en vigueur.
- Le rejet sera implanté et protégé de manière à ne pas gêner l'entretien et le curage du fossé.
- Le pétitionnaire aura l'obligation permanente de vérifier l'écoulement du fossé pour ne pas porter atteinte à la salubrité publique.

Monsieur Le Maire,


Roger SEMMARTIN

Certificats Urbanisme-Pyrenees&Landes

Mairie d'ARCIZAC-ADOUR
Place du 11 novembre
65360 ARCIZAC-ADOUR

Téléphone : 05.59.01.62.21

Télécopie :

Courriel : cuau-pyl@enedis.fr

Interlocuteur : MATHURIN stelly

Objet : Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

BAYONNE, le 19/03/2020

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel CU0650192000010 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : CHEMIN DE LASPASSADES
65360 ARCIZAC-ADOUR
Référence cadastrale : Section D , Parcelle n° 796
Nom du demandeur : DELPECH KARINE
ESQUERRE FREDERIC

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération serait réalisée avec une puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé, ce qui est le cas général pour le raccordement des projets des particuliers.

Compte tenu de la situation géographique de la parcelle, le raccordement au réseau public de distribution d'électricité sera réalisé avec un simple branchement conforme à la norme NF C 14-100 et éventuellement une extension¹ de réseau ne donnant pas lieu à une contribution financière. Dans ces conditions, aucune contribution financière² n'est due par la CCU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Stelly MATHURIN

Votre conseiller

¹ au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

² Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie

39, Avenue du 8 mai 1945 - BP 104 - 64101 BAYONNE Cedex

TEL: 0969.321.899 EMAIL: erdf-aremabt-aqs@erdfdistribution.fr

Référence: CU0650192000010

Commune(s): ARCIZAC-ADOUR

Exposé de la demande:

Réseau existant	Matériel réseau	Matériel branchement
HTA souterrain	Nouveau poste	LAGU Coffret C400P200
HTA aérien	Coffret CGV	CA200 Coffret C100P100
BT aérien torsadé	Coffret REMBT	3D Coffret ECP3D
BT aérien nu	Nouvelle armoire HTA	REMBU Coffret REMBT Petit collectif
BT souterrain		1102 CIBE client C5
Poste public	Câble et accessoire à poser	1002 Terminal client C5 type 1 ou 2
Poste privé	Réseau HTA souterrain	12D Platine client C4 type 1 ou 2
Armoire HTA	Réseau HTA aérien	1101 Colonne montante
	Réseau BT souterrain	1104 Local technique colonne montante
	Réseau BT aérien	
	Branchement Liaison A	
	Branchement Liaison B	
	Boîte HTA	
	Boîte BT	
	Boîte Branchement	

Version: Date:

Version: Date:

Version: Date:

Version: Date:

Responsable raccordement:

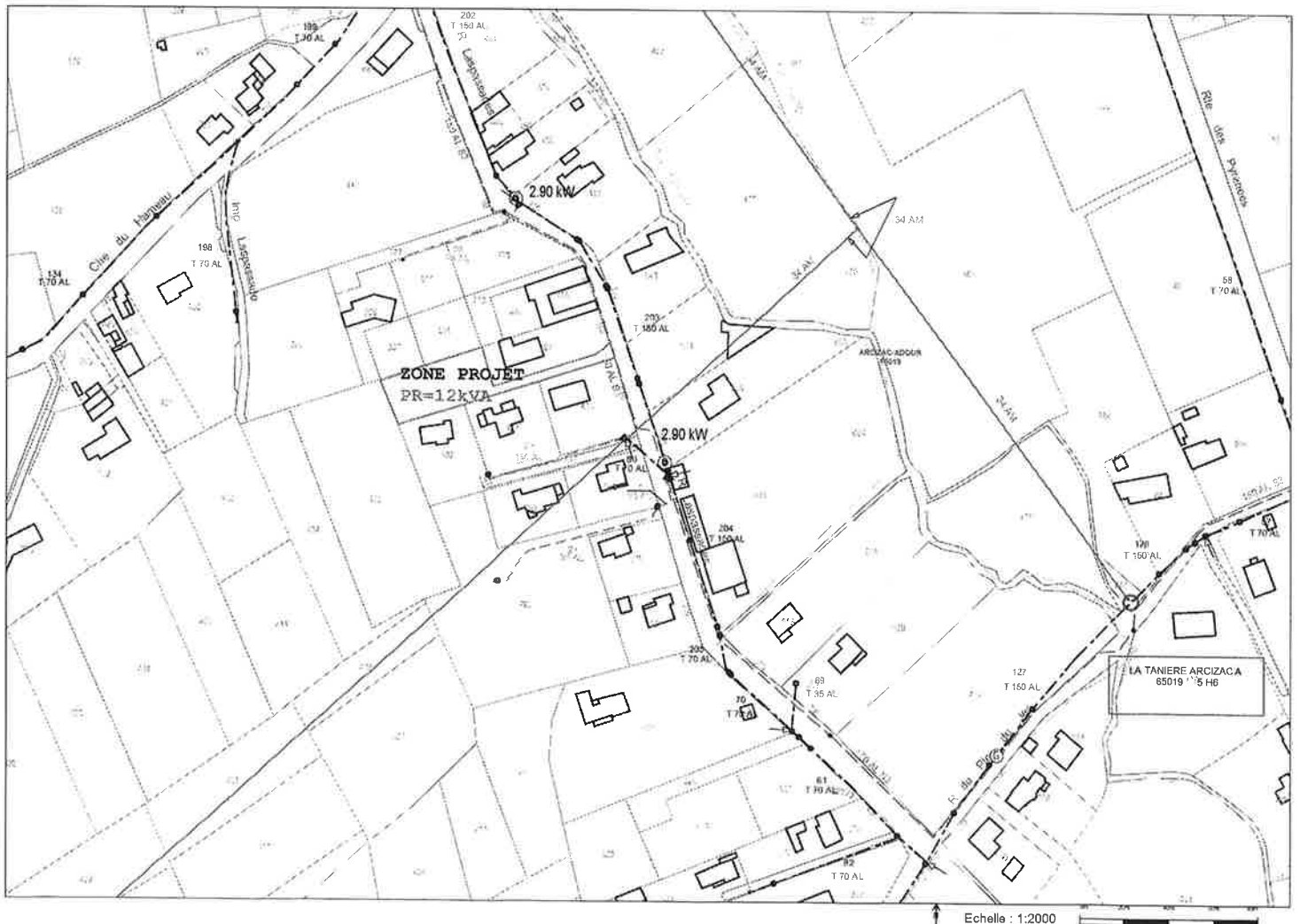
MATHURIN Stelly

TEL: 05.59.01.62.41

MAIL: cuau-pyl@enedis.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients. Le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion du contrat d'électricité. Pour connaître les différents fournisseurs, appelez le 0800.112.212 ou connectez-vous sur internet à www.energie-info.fr.

Ce plan ne dispense pas le demandeur du raccordement électrique, des procédures DT, DICT. Elles peuvent être consultées sur www.protya.fr



1/5

ANNEE DE MAJ	2011	DEP DIR	650	COM	019 ARCIZAC-A-DOUR	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	EGR007
Propriétaire/Indivision		MUNIRON		M ESQUERRERE/REBERIC PIERRE				Né(e) le 08/05/1973		
51 AV DE ROSIERES		81400 CARMAUX		MELQHY				à 40 DAN		
Propriétaire/Indivision		81400 CARMAUX		MILE DELPECH/KARINE CAROLE MICHELE				Né(e) le 19/02/1976		
								à 65 BAGNERES DE BICOINRE		

DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL														
AN	SECTION	N° PLAN	C	PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	TAR	M	AF	NAT	LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	EXO	AN	RET	AN	DEB	FRACTION RC	EXO	% ENO	TX	OM	COE	
REV	IMPOSABLE	0	EUR	COM	R EXO	0	EUR	R IMP	0	EUR	0	EUR	R ENO	0	EUR	R IMP	0	EUR	0	EUR	0	EUR	0	EUR	0	EUR	0	EUR	0	EUR	0	EUR	0	EUR

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION																						
A N	SECTION	N° PLAN	N	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRMI	F/PI/D	S	TAR	SUP	GR	CLASSE	NAT	CULT	CONTENANCE IIA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	EXO	AN	RET	AN	TA	FRACTION RC	EXO	% ENO	TC	LIVRE FONCIEI			
088	D	796		LASSASSADES	B029	0438	I	A								12 89	433	D	TA	4,33	100	20	0,87	0,57								
IA A CA	12 89	REV	IMPOSABLE	4	EUR	COM	R EXO	1	EUR	R IMP	3	EUR	MAJTC	0	EUR																	

